



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 26 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 26 janvier à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean-Francis RICHEUX, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christophe LECOMTE (suppléant de M. Sorieux), Patrick HERVIOU, Jean RONSIN, Régis GEORGET, Jean-Claude BELINE, Marcel LE MOAL, Madame MACE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Guillaume PERRIN, Yann SOULABAILLE, André LAITU, Christian SORIEUX

Pouvoir :

- de Monsieur Yann SOULABAILLE à Monsieur Joseph BOIVENT
- de Monsieur Guillaume PERRIN à Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY et Olivier Vincent, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35, Madame Mylène DUVAL SIEFT et Monsieur Xavier GUILLOTON de OUEST35

Secrétaire de séance : Teddy REGNIER

Nombre de Membres du Comité présents : 13

Nombre de Membres du Comité votants : 15

Date de la convocation : le 18 janvier 2024

N°24/01-05 Avenants : Travaux canalisation lot n°1 et 2, et Ouvrage Lot n°3

Comité syndical du 26 janvier 2024

N°24/01-05 Avenants : Travaux canalisations lot n°1 et 2, et Ouvrages Lot n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°21/12-02 en date du 20 Décembre 2021 autorisant le président à signer et notifier les marchés publics de la troisième tranche de l'interconnexion en eau potable de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Considérant que les marchés de travaux relatifs à la réalisation de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique ont été signés fin 2021 soit plus de deux ans après la consultation

Vu les demandes des entreprises et les négociations financières concernant les surcoûts constatés lors de la réalisation des travaux des 3 lots du marché « Ouvrages »

Vu l'avis favorable de la Commissions d'Appel d'Offres du 26 janvier 2024.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) AUTORISER le président à signer les avenants, selon les montants maximaux validés par la Commissions d'Appel d'Offres du 26 janvier suivants :

- +119 749,08 € (soit 1,4% du marché) pour le lot 1 canalisations
- -59 075,80 € (soit 2,2% du marché) pour le lot 2 canalisations
- +202 295,30 € (soit 7,9% du marché) pour le lot 3 (équipements)

2°) INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 26 janvier 2024
Le Président,



Joseph BOIVENT